

Objectif 3 Améliorer l'accueil et gérer la fréquentation

Objectif 3 Améliorer l'accueil et gérer la fréquentation

"Afin de préserver les patrimoines, supports de la découverte, la fréquentation doit être gérée tout comme l'offre de services. Un accueil de qualité doit être proposé au travers d'aménagements raisonnés et intégrés d'un point de vue paysager."

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cet objectif

Mesures liées aux structures d'accueil

"- Gérer l'accueil sur les grands sites touristiques notamment par des aménagements intégrés favorisant un accueil de qualité (organiser l'éco-mobilité, signalétique directionnelle, d'information, d'interprétation...);

- Requalifier le site du Somport et reconstruire le centre de jour pour en faire un projet exemplaire, en matière d'intégration paysagère, de construction éco-responsable, d'accessibilité et de sensibilisation à l'environnement et de prise en compte des enjeux environnementaux notamment pour le Grand Tétrás. La reconstruction du centre de jour, de même que le réaménagement des stationnements et des accès s'effectueront en respectant la volumétrie existante ;

- Créer un réseau d'abris de randonneurs en s'appuyant sur des cabanes existantes sans vocation pastorale."

Mesures de qualification de l'offre

"- Améliorer l'accueil dans les refuges en tenant compte des enjeux environnementaux (démarche collective de gestion environnementale...);

- Qualifier le réseau des itinéraires de randonnée ;

- Soutenir l'accueil de visiteurs sur les estives par les bergers."

Mesure de gestion de la fréquentation

"- Favoriser une découverte respectueuse de la montagne en hiver (raquette, ski de randonnée, alpinisme...) et en été (randonnée pédestre, escalade, alpinisme, pêche...) en gérant les flux de fréquentation pour tenir compte des enjeux environnementaux."

Contribution attendue des communes

"- Engagent ou participent aux études sur les problématiques, d'aménagements intégrés, de gestion des sites d'accueil, d'organisation des déplacements (Somport, Sansanet, Pourtalet, Bious-Artigues, pont d'Espagne, Ossoue, col des Tentes, Troumouse)."

Rôle de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

"- Apporte une ingénierie technique sur l'amélioration de l'accueil ;

- Met en place des espaces d'information sur les patrimoines ;

- Apporte une ingénierie technique sur des modes de transports alternatifs ;

- Intervient sur la gestion du réseau de sentiers de randonnée (entretien, signalétique) ;

- Participe à une démarche collective de gestion environnementale des refuges ;

- Soutient le développement de parcours thématiques (pêche...)."

Objectif 3 Améliorer l'accueil et gérer la fréquentation

Principaux autres partenaires à mobiliser

"Collectivités territoriales, fédérations et comités départementaux des sports de nature, services de l'État concernés, propriétaires et gestionnaires de refuges, ARPE, Profession agricole, Fédération de pêche, comités régionaux de tourisme, CDT des Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, offices de Tourisme, associations de professionnels de la montagne, associations des pratiquants de la montagne, professionnels du tourisme, Commissariat de massif des Pyrénées, gestionnaires d'estives, bergers et associations de bergers..."

page 46

Référence ID de l'article : #1231

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-12 14:40